

L'Autorité rend publique son étude sur les enjeux concurrentiels liés à l'impact énergétique et environnemental de l'IA

Publié le 17 décembre 2025

L'Autorité a souhaité approfondir sa réflexion dans le prolongement de son avis n° 24-A-05 sur l'IA générative, en examinant les questions concurrentielles relatives à l'impact énergétique et environnemental de l'IA. Elle publie aujourd'hui une première étude sur le sujet et invite l'ensemble des parties prenantes à s'emparer de ces questions.

L'émergence et le déploiement massif de l'IA sont récents et son impact est encore difficile à mesurer, notamment du fait de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des ressources que l'IA rendra possible. Toutefois, le développement rapide des centres de données et de l'IA, qui revêt un caractère prioritaire pour la France et pour l'Union européenne, s'accompagne d'une forte hausse de la consommation d'électricité, de pressions importantes sur d'autres ressources (eau, métaux rares, foncier) et d'un impact carbone non négligeable.

L'Autorité constate que cet impact sur les ressources énergétiques et naturelles soulève des enjeux concurrentiels de trois ordres :

- les difficultés d'accès au réseau électrique et le prix de l'énergie peuvent affecter la dynamique concurrentielle du secteur ;
- la montée en puissance de la frugalité des services d'IA (c'est-à-dire de la recherche d'une efficience intégrant la minimisation de l'impact environnemental), est susceptible de favoriser le développement de nouvelles offres permettant à certains acteurs et notamment aux entreprises de taille plus

modeste, de rivaliser avec les plus grands acteurs du secteur ;

- la standardisation en cours et notamment la mise en place de méthodes de détermination de l'empreinte environnementale apparaît fondamentale pour garantir une concurrence entre acteurs sur la base de leurs mérites respectifs.

Enfin, compte tenu de ces enjeux, l'Autorité insiste particulièrement sur la nécessité de disposer de données fiables et transparentes sur l'empreinte énergétique et environnementale de l'IA, afin de permettre l'expression du jeu concurrentiel sur ces aspects. Une telle transparence, y compris obtenue par le biais de la mise en place de standards, permettrait en outre que la frugalité puisse pleinement jouer son rôle de paramètre de concurrence. L'Autorité précise également qu'il convient de s'assurer que l'accès aux zones adaptées à l'implantation de centres de données et à l'énergie, en particulier à l'électricité d'origine nucléaire, ne se fasse pas à l'avantage de certains acteurs uniquement.

Par conséquent, l'Autorité invite l'ensemble des parties prenantes à prendre la mesure de ces enjeux et, le cas échéant, à la saisir s'ils suspectent l'existence de pratiques potentiellement anticoncurrentielles ou à solliciter du Rapporteur général de l'Autorité des orientations informelles sur la compatibilité de leurs projets poursuivant des objectifs de durabilité avec les règles de concurrence.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'Autorité rend publique son étude sur les enjeux concurrentiels liés à l'impact énergétique et environnemental de l'IA

[Lire le communiqué de presse](#)